

Secrétariat général

Monsieur Stéphane TRAVERT

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation
78, rue de Varenne
75349 PARIS 07SP

Dossier suivi par : O. Bleunven et S. Pagnier

Objet : Réforme de la voie professionnelle

Paris, le 15 juin 2018

Monsieur le Ministre

Les projets de réforme de la formation professionnelle et du baccalauréat, respectivement conduits par les ministères du Travail et de l'Éducation Nationale, sans interventions significatives du Ministère de l'Agriculture pour afficher ses spécificités dans chacun de ces domaines, conduisent le Snetap-FSU à vous interpeller aujourd'hui sur les traductions prévisibles de la réforme de la voie professionnelle scolaire sur notre appareil de formation.

La réforme de la voie professionnelle initiale scolaire, présentée le lundi 28 mai 2018 par votre homologue Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Éducation Nationale, font naître de nouvelles inquiétudes chez les personnels de l'Enseignement agricole public déjà fortement interpellés par les réformes en cours rappelées en introduction de ce courrier.

Disposant d'un internat, d'infrastructures culturelles et sportives, d'une exploitation ou d'un atelier technologique, d'un CFA et/ou d'un CFPPA, et permettant parfois aux jeunes qu'ils accueillent, en lien avec un établissements d'enseignement supérieur, l'accès aux diplômes de l'enseignement supérieur et notamment aux licences professionnelles, les EPLEFPA sont à bien des égards comparables au projet de campus des métiers imaginés par Monsieur Blanquer.

Mais nos EPL correspondent-ils pour autant aux orientations du gouvernement ? Rien n'est moins sûre, car implantés essentiellement en territoires ruraux ou périurbains, les EPLEFPA auront peine à répondre à l'ambition du Ministre de l'Éducation Nationale qui entend faire émerger au niveau régional 3 campus.

En 2009, lors de la réforme du "Bac Pro 3 ans", les partenaires de l'enseignement agricole avaient réussi à imposer une qualification intermédiaire (BEP) dans le cursus de la voie professionnelle. Les parcours d'excellence retenus dans le projet de réforme présenté le 28 mai font l'impasse sur cette formation intermédiaire qui pourtant a permis, dans l'enseignement agricole, de maintenir un diplôme reconnu et de réduire les sorties sans qualification. Cette orientation n'est clairement pas acceptable.

Les parcours d'excellence, ainsi qualifiés par Monsieur Blanquer, appellent de notre part quelques remarques sinon des inquiétudes. Les spécialités dispensées dans les baccalauréats professionnels de l'enseignement agricole participent à l'attractivité des filières et à la motivation des jeunes. En limitant le nombre des métiers à des familles de métiers, l'attractivité et l'appétence à suivre la formation pourraient en être affectées. La réversibilité des parcours proposées aux jeunes s'il elle n'est pas dénuée d'intérêts sur le papier pour ces derniers, pose de réelles difficultés quant à l'organisation des enseignements de voie professionnelle sous statut scolaire à qui il sera demandé de conduire un groupe classe dans un parcours commun et parallèlement des parcours individualisés de jeunes en attente de contrat d'apprentissage ou de jeunes en rupture de contrat et cela tout au long de l'année. Non, les classes de la voie professionnelle initiale scolaire de nos lycées agricoles publics (LPA comme LEGTPA) ne sauraient devenir de simples « sas » et/ou « réceptacles » de jeunes poussés vers l'apprentissage quoi qu'il leur en coûte.

De plus cette spécialisation progressive en classe de 2nd, annoncée dans le projet de l'Education nationale, cumulée avec la disparition du diplôme intermédiaire, si elle était confirmée, diminueraient un peu plus la professionnalisation des jeunes déjà bien entamée avec la réforme du Bac Pro 3 ans. En comparaison avec la formation professionnelle initiale scolaire avant 2009, ce n'est plus une mais deux années de formation pro qui serait alors retirée aux jeunes. Cette perspective, alors même qu'il serait nécessaire de rétablir des parcours 4 ans pour les nombreux jeunes qui en ont besoin, n'est tout simplement pas concevable !

Enfin, la double finalité proposée en classe de terminale est un mauvais remède à une réelle difficulté posée par la réforme Sarkozy de la voie professionnelle. La suppression d'une année de formation permise par le bac professionnelle en 4 ans s'est aussi traduite par une diminution de la maturité des jeunes qui demeure préjudiciable à la poursuite d'études supérieures. Et ce ne sont assurément pas les 60 heures mis à la disposition des équipes de BTSA pour faciliter l'intégration de jeunes issus de la voie professionnelle qui pourront pallier à cet abaissement manifeste des chances de ces derniers d'accéder à un niveau de qualification supérieur !.

Pour le Snetap-FSU, le choix de la voie professionnelle doit garantir aux élèves une insertion immédiate dans la vie active mais en leur permettant aussi la possibilité de poursuite d'études réussie. Le projet de "voie professionnelle rénovée", en obligeant les élèves à choisir en terminale entre un module d'insertion professionnelle ou un un module de poursuite d'étude, abandonne cette ambition et va à l'encontre de l'engagement pourtant affiché de formation tout au long de la vie.

La perte d'attractivité, la baisse horaire, l'appauvrissement professionnel, ... de cette réforme de la voie professionnelle scolaire, inscrite dans le prolongement de la loi sur "*la liberté de choisir son avenir professionnel*", sont susceptibles de condamner les structures des EPLEFPA.

La transposition à l'Enseignement Agricole de l'obligation qui serait faite aux lycées professionnels de l'EN d'accueillir des formations par apprentissage entraîne une double réticence des personnels quant au devenir des CFAA auxquels pourraient se substituer des UFA et à la nécessité d'offrir une mixité de public si ce n'est de parcours.

Cette réforme de la formation professionnelle scolaire construite avant tout pour ouvrir et promouvoir un marché de l'apprentissage, on ne s'étonnera pas de la promotion des MFR faite par l'équipe de Madame Pénicaud à l'instar de Monsieur Foucher, son directeur de cabinet, qui assume : *«Les réseaux historiques comme les Compagnons du devoir, les MFR, l'UIMM ou les chambres de métiers et de l'artisanat pourront développer massivement leur offre de formation»* ... quand votre cabinet, Monsieur le ministre, se contente de démentir mollement.

Les personnels comme les usagers de l'Enseignement Agricole Public méritent mieux et à tout le moins sont en attente de vos orientations pour nos établissements... Aucun chantier n'est à ce jour engagé, ni même programmé par la DGER, alors même que vous en avez acté le principe mi-avril lors de notre bilatérale (avec la rédaction d'un addendum au 6^{ème} Schéma National des Formations). Il y a plus qu'urgence Monsieur le Ministre... le feu est en train de prendre dans la maison... et pour paraphraser un ancien occupant de l'Élysée, vous ne pouvez donner le sentiment à vos agents que vous regardez ailleurs.

Et pourtant, pour l'heure, le silence de la rue de Varenne est assourdissant et cela crée un climat d'insécurité proprement inacceptable chez vos agents – qui représentent rappelons le une nouvelle fois plus de la moitié des personnels de votre ministère. Dès lors, l'appel à refuser les convocations d'examen que nous avons lancé fin mai va s'amplifier et le spectre du blocage des centres de correction d'examen de se rapprocher.

En l'attente de vos réponses, soyez assuré Monsieur le Ministre, de notre engagement pour le service public d'Enseignement Agricole et de notre détermination tant à le défendre qu'à en faire la promotion.



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Olivier BLEUNVEN
Secrétaire Général Adjoint
Secteur Pédagogie Vie scolaire

Serge PAGNIER
Secrétaire Général Adjoint
Secteur Politique scolaire Laïcité